

Les psychologues n'ont pas besoin d'un Ordre !

Mai 2024

Une nouvelle proposition de loi pour la création d'un Ordre national des psychologues a été enregistrée le 2 mai 2024 (PPL 2587). Elle est portée par le député Renaissance, Éric Pouillat, et 20 députés de la majorité. La précédente avait été déposée le 7 avril 2021 par 25 députés Les Républicains.

Le CERéDéPsy avait déjà réagi ([Communiqué, avril 2021](#)). Aujourd'hui encore **syndicats et organisations professionnelles réaffirment leur totale opposition à la création d'un Ordre pour notre profession**. À l'initiative de cette proposition de loi, une organisation créée dans ce seul but, Acopsy, constituée de 656 adhérents (psychologues et non-psychologues). Aucune organisation syndicale ou professionnelle n'a été interpellée pour avis ou consultation, alors qu'une telle loi a pour objectif de s'imposer à l'ensemble de la profession. Plusieurs organisations nationales de psychologues et de psychologie avaient déjà exposé leurs arguments en défaveur d'un Ordre ([Article JDP, mai 2016](#)) et pour « la démarche d'une réglementation du code de déontologie des psychologues, qui ne passe pas par un ordre, mais le rende efficace, protecteur pour les usagers et incontournable pour les psychologues comme pour leurs employeurs. »

23 organisations de psychologues travaillent ensemble depuis 2018 à l'actualisation du code de déontologie réalisé en septembre 2021 et à son opposabilité. Elles se sont clairement positionnées en faveur d'une intégration du code de déontologie dans l'ordonnancement juridique et pour la création d'une instance consultative destinée à favoriser son application et sa diffusion.

Tous les signataires de ce communiqué s'opposent fermement à la proposition de loi n° 2587 visant la mise en place d'un Ordre des psychologues.



PSYCLIHOS

